

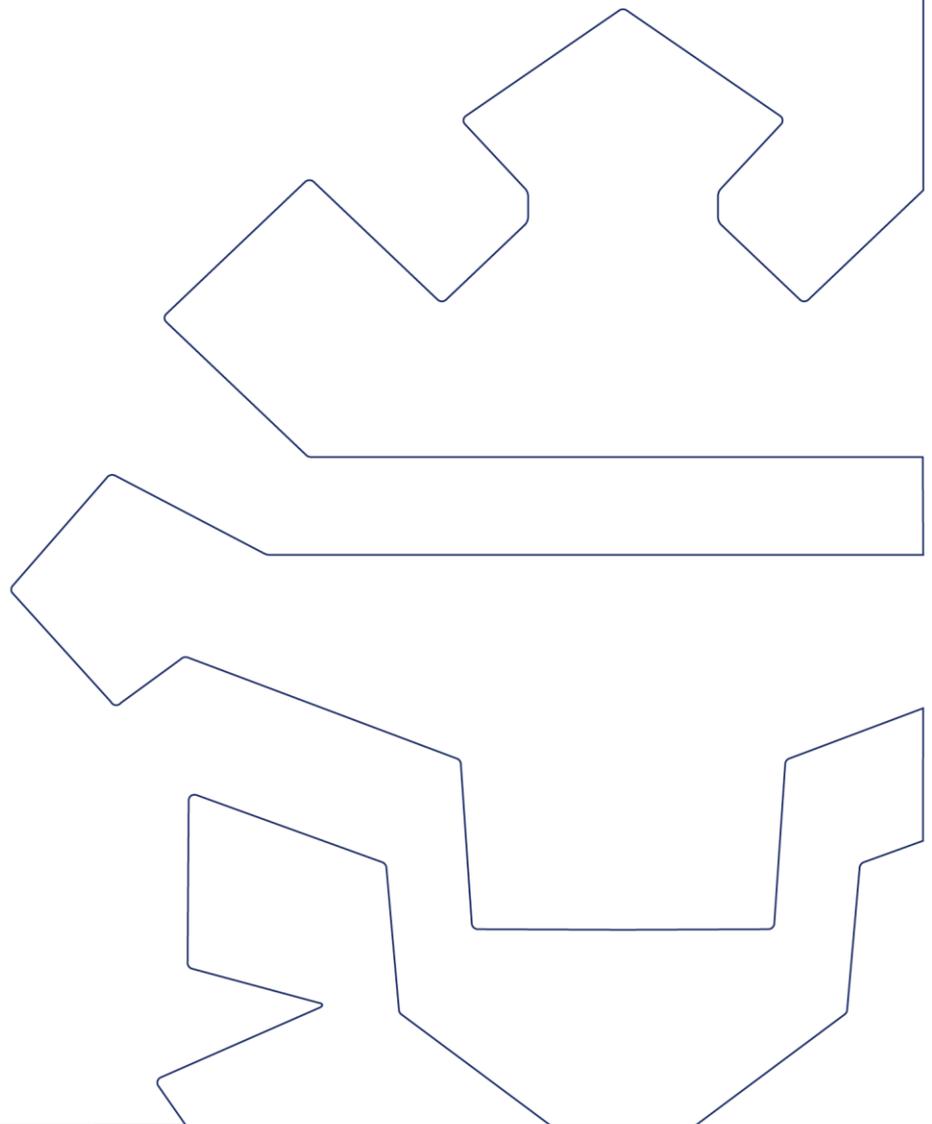


Couverture « RENITA »

Guide pour la couverture à l'intérieur des bâtiments

Version 1.0

14 février 2025



▪ Date de publication : 02.2025

RÉDACTION

Capitaine Laurent Massard, Chef du département prévention

VALIDATION DU DOCUMENT

Vérificateur :

Nom : Capitaine Laurent Massard

Fonction : Chef du département prévention

Observations éventuelles :

Validé

Date : 14/02/025

Signature : Signé

APPROBATION DU DOCUMENT

Approbateur :

Nom : Colonel Raymond Guidat

Fonction : Directeur de la stratégie opérationnelle

Observations éventuelles :

Approuvé

Date : 14/02/2025

Signature : Signé

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
1 Introduction	4
2 Obligation d'une couverture radio	4
3 Solutions de couverture radio	5
4 Installations actives	6
5 Support technique	6

Préambule

L'objectif du présent guide est de déterminer le nombre de canaux radio nécessaires à l'organisation et à la gestion d'une intervention à l'intérieur des bâtiments, en fonction de son ampleur et des secteurs opérationnels de commandement à créer pour la maîtriser.

Le guide s'adresse aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux bureaux d'études concernés. Il leur fournit, en déterminant le nombre de canaux, la base pour la conception de la couverture RENITA à l'intérieur des bâtiments.

1 Introduction



La radiocommunication fonctionnelle assure la communication des services de secours dans leurs actions menées au quotidien. Elle est un élément clé pour garantir la sécurité et la bonne gestion opérationnelle et de commandement.

Pour les services de secours, il est donc indispensable qu'une couverture radio adaptée à leurs besoins soit disponible à l'intérieur des immeubles.

2 Obligation d'une couverture radio

L'obligation d'assurer la couverture radio à l'intérieur d'un immeuble découle de l'art. 15.8.1 des dispositions générales bâtiments bas / moyens / élevés (ITM-SST 1501.x / 1502.x / 1503.x) :



Tous les établissements, en accord avec les pompiers, doivent permettre la transmission des fréquences radio dans l'ensemble des locaux et des circulations y compris l'ensemble des sous-sols. Si cela n'était pas le cas, un système d'amplification doit être installé dans l'ensemble des zones posant problème à cette communication interne.

Les prescriptions citées ci-avant sont disponibles sous le lien suivant :

<https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html>

L'objectif de la couverture des ondes radio est directement lié au besoin opérationnel du CGDIS. Il s'agit de disposer de moyens tactiques de transmission, fiables et fonctionnels, sur l'intégralité d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments ciblés. Cette couverture doit permettre aux services de secours un déploiement des liaisons de transmission radio sur plusieurs canaux selon le schéma de la situation tactique (SITAC) mise en œuvre.

3 Solutions de couverture radio

Afin de répondre à l'article des dispositions générales (ITM-SST 1501.x / 1502.x / 1503.x) mentionné au chapitre 2, deux types de solutions sont disponibles pour assurer la communication à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'agit notamment du :

- Direct mode operation - **DMO**
- Trunked mode operation - **TMO**

En fonction de la taille, de la complexité, du mode de construction et de la présence de sous-sols, le Service Connectivités radio critiques du Ministère d'État évaluera si une couverture interne s'avère nécessaire en vue de répondre aux exigences du paragraphe 6.1 du mémento.

Concernant la détermination du nombre de canaux pour lesquels le bon fonctionnement doit être garanti à l'intérieur un bâtiment, le CGDIS se base sur le tableau indiqué ci-dessous. Il mentionne les exploitations pour lesquels plus de 2 canaux doivent être disponibles en vue de permettre au CGDIS l'organisation et à la gestion d'une intervention à l'intérieur des bâtiments. Pour toutes les autres utilisations, il suffit que 2 canaux soient opérationnels à l'intérieur du bâtiment. Aucune communication écrite supplémentaire ne sera délivrée au sujet des besoins du CGDIS.

Exploitations / utilisations pour lesquelles plus de 2 canaux doivent être disponibles		
type	exploitation / utilisation	prescription
1	bâtiments élevés	ITM-SST 1503.x
2	bâtiments administratifs	ITM-SST 1504.x
	> 5000 m ²	
3	salles recevant du public	ITM-SST 1507.x
	> 1000 personnes	
4	centres commerciaux	ITM-SST 1508.x
	catégorie I	
5	établissements d'hébergement	ITM-SST 1509.x
	> 250 personnes hébergées	
6	hôpitaux / centres intégrés pour personnes âgées	ITM-SST 1510.x
7	établissements artisanaux et industriels ≤ 10.000 m ²	ITM-SST 1511.x
	3 ^{ème} catégorie > 2.500 m ²	
8	établissements artisanaux et industriels > 10.000 m ²	
9	lycées / universités	

Les règles techniques relatives à la couverture RENITA peuvent être consultées dans la mémento publiée à cet effet par le Service Connectivités radio critiques du Ministère d'État.

4 Installations actives

Le Service Connectivités radio critiques du Ministère d'État établit régulièrement un relevé des installations de couverture actives. Le CGDIS s'appuie sur ce document pour se procurer les informations relatives aux installations actives en vue de les inclure ensuite dans les documents d'intervention.

5 Support technique

Le ministère d'Etat a publié le « Mémento pour la couverture RENITA à l'intérieur de bâtiments ». Le document en question contient les informations techniques pour la conception et la réalisation d'installations de couverture à l'intérieur de bâtiments, en respectant les exigences relatives à la qualité de la couverture et en limitant les répercussions négatives sur le réseau de radiocommunication terrestre.

Le mémento en question peut être consulté sous le lien suivant :

<https://renita.public.lu/fr/publications.html>

En outre, des informations techniques supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Connectivités radio critiques du Ministère d'État.

Contact :

Service Connectivités radio critiques

Email : renita.inhouse@smc.etat.lu

www.renita.public.lu